

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 18 décembre 2009
(convocation du 11 décembre 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Décembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTimple Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGIRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCH' Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 11 h 50 et à partir de 13 h 15
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU J-C à cpter de 11 h 20
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à cpter de 11 h 00
M. SEUROT Bernard à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme. LACUEY Conchita à M. DAVID Alain
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. LAURENT Wanda
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GAUTE Jean-Michel
M. CAZENAVE Charles à M. DUPOUY Alain

Mme. COLLET Brigitte à Mme. DESSERTINE Laurence
M. COUTURIER J- L à M. EGIRON J-F à cpter de 11 h 30
M. DAVID Yohan à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à cpter de 11 h 00
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à cpter de 12 h 00
M. LOTHaire Pierre à Mme. BREZILLON Anne
M. MERCIER Michel à M. DUBOS Gérard à cpter de 11 h 00
M. PALAU Jean-Charles à Mme. PARCELIER Muriel
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane à cpter de 12 h 15
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques à cpter de 12 h 00
M. REIFFERS Josy à M. GUYOMARCH' Jean-Pierre

EXCUSE :

M. MOULINIER Maxime

LA SEANCE EST OUVERTE

Soutien à l'émergence et à l'animation d'Agendas 21 sur les communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Considérant la délibération n°2009/0444 du 10 juillet 2009 validant les principes et objectifs des contrats de co-développement à intervenir avec chaque commune membre pour la période 2009/2011 ;

Considérant les contrats de co-développement intervenus entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et les communes ;

Considérant l'engagement de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans une démarche d'Agenda 21 approuvé par la délibération n°2009/06 87 du 6 novembre 2009 par laquelle le Conseil de Communauté s'est prononcé sur la méthode à mettre en oeuvre pour, à partir des finalités fixées à l'Agenda 21 communautaire, construire un programme d'actions portant notamment sur le renouvellement des modes de partenariat avec les communes.

C'est dans ce cadre que la Communauté Urbaine souhaite définir les modalités de son engagement en faveur des démarches de développement durable sur son territoire.

L'engagement de notre collectivité visera :

- à favoriser une lisibilité et une articulation de l'action publique aux différents échelons territoriaux,
- à favoriser la synergie des démarches et la mutualisation des savoirs par le transfert d'expériences, notamment grâce à la participation aux travaux du Conseil Départemental des Agendas 21 locaux (CDA21),
- à bâtir une politique partagée et concertée de développement durable du territoire grâce à l'animation et à la coordination d'un « réseau des Agendas 21 communautaires » intégré au réseau départemental.

Cet engagement prend la forme d'un soutien à l'ingénierie interne nécessaire pour l'élaboration d'un programme d'actions Agenda 21 (volet 1) ou à l'animation de la mise en oeuvre de ce programme précédemment validé pour les communes les plus avancées (volet 2).

De plus, en mars 2009, lors du comité de pilotage du Comité Départemental des Agendas 21 locaux, la Communauté Urbaine a annoncé son souhait de soutenir les Agendas 21 de ses communes lauréates de l'appel à projet départemental, à parité avec le Conseil Général de la Gironde, soit 16 communes (cf. liste ci-après).

Elles recevront, à ce titre, une aide départementale maximale de 10.000 € par an (pour un poste équivalent temps plein), sur 3 ans, et une aide communautaire identique.

D'autre part, 15 communes de l'agglomération ont inscrit la réalisation de leur Agenda 21 dans les actions des contrats de co-développement et pourront, à ce titre, bénéficier d'un financement communautaire sur les mêmes bases.

Au 1^{er} novembre 2009, les communes éligibles au titre
des contrats de co-développement :

Communes	n°fiche	Lauréate de l'Appel à projet du Conseil Général	Financement communautaire/an en €
Ambarès	17	oui	5.000
Artigues près Bordeaux	ENV 3	oui	5.000
Bassens	16	oui	10.000
Bègles	15	oui	10.000
Blanquefort	40	oui	10.000
Eysines	14	oui	10.000
Floirac	4	oui	10.000
Gradignan	24	non	10.000
Le Haillan	5	oui	10.000
Mérignac	58	oui	10.000
Parempuyre	7	oui	5.000
Pessac	E 12	oui	10.000
Saint Médard en Jalles	ENV5	non	10.000
Le Taillan Médoc	27	oui	10.000
Talence	11	oui	10.000
SOUS-TOTAL			135.000

Communes éligibles au titre de l'appel à projet départemental :

Communes	n°fiche	Lauréate de l'appel à projet du Conseil Général	Financement communautaire/an en €
Carbon Blanc	non	oui	5.000
Le Bouscat	non	oui	10.000
Saint Aubin de Médoc	non	oui	7.500
SOUS-TOTAL			22.500

Au total, 18 communes pourraient être soutenues à hauteur de 10.000 €/an maximum renouvelable 2 fois pour la période 2009/2011.

Les conditions d'éligibilité à l'aide communautaire seraient les suivantes :

- avoir pris une délibération sur le lancement de la démarche Agenda 21 arrêtant les modalités d'élaboration de la démarche (volet 1) ou approuvant un programme d'actions pour les communes les plus avancées (volet 2) ;
- avoir pourvu ou renouvelé un poste de chargé de mission dédié, à temps partiel ou complet ;
- être lauréate de l'appel à projet du Conseil Général 2009/2011 ou avoir inscrit l'Agenda 21 comme action du contrat de co-développement pour la période 2009/2011.

Il est attendu des communes une participation active, estimée à 2 jours par mois, aux groupes de travail thématiques animés et pilotés par la CUB (aménagement durable, éco - construction pour l'année 2010, éventuellement biodiversité en 2011) dont les objectifs sont la production et la mutualisation d'outils opérationnels appropriables à terme par l'ensemble des membres du réseau départemental des Agendas 21. Les chargés de mission seront largement sollicités en 2010 dans le cadre de la concertation pour l'Agenda 21 communautaire et le Plan Climat. Ils pourront également l'être dans le cadre du Réseau Nature et des Juniors du Développement Durable.

Une convention, dont un exemplaire est joint à la présente, précisera les modalités de mise en œuvre du financement communautaire.

La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice 2010 : chapitre 65, article 65734, sous fonction 8330, CRB D400.

Dans ces conditions et si tel est votre avis, il vous est proposé :

- de décider d'accorder une aide maximale de 10.000 € par an, renouvelable 2 fois, aux communes répondant aux conditions d'éligibilité précédemment énoncées ;
- de décider que le budget alloué sera de 157.500 € ;
- de décider que les financements pour les années suivantes seront attribués sur production du bilan des actions par les communes ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 décembre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. Patrick BOBET

REÇU EN PRÉFECTURE LE
12 JANVIER 2010

PUBLIÉ LE : 12 JANVIER 2010